

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes

Le mercredi 28 mars 1990

Que, nonobstant tout article du Règlement, les comités permanents soient autorisés à se réunir en séance plénière et à organiser une série de séances conjointes pour permettre la tenue d'un forum parlementaire sur les changements climatiques dans le monde;

Que la séance plénière ait lieu le lundi 23 avril 1990;

Que, nonobstant l'article 115 du Règlement, les séances tenues conjointement par les comités permanents aient lieu durant les périodes coïncidant avec les heures de séance de la Chambre;

Que toutes les questions relatives à l'organisation du forum et à la mise en application du présent ordre soient confiées à la responsabilité d'un comité composé de représentants choisis par les comités participants et présidé par M. Harry Brightwell, député; et

Que le comité d'organisation soit autorisé à imprimer un seul compte rendu conjoint des délibérations du forum.

Le vendredi 30 mars 1990

Que, pour faire suite à l'ordre de la Chambre du mercredi 28 mars 1990 concernant la séance plénière et les séances conjointes que doivent tenir les comités permanents sur la question des changements climatiques dans le monde;

- la télédiffusion des séances du forum soit autorisée et se fasse selon les principes et les pratiques établis par la Chambre des communes; et
- les dépenses du forum soient assumées à même le total des fonds affectés au Comité de liaison pour les activités des comités permanents.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU